SAINT-MARTIN
Boulogne
AU COEUR DE LA VIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des sports André Condette (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 1er mars 2024, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux votants : 32

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Betty BOULOGNE
- Virginie MALAYEUDE absente excusée

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-1-2 : Rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens. Approbation du plan prévisionnel de financement

Vu la délibération n°2021-3-14 concernant la rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens autorisant le projet et la sélection du maître d'œuvre.

Vu la délibération n°2023-4-5 permettant le lancement de la procédure de consultation des entreprises et la sollicitation d'accompagnement des cofinanceurs.

Pour rappel, dans le cadre de manifestations culturelles au sein du centre culturel Georges Brassens, un inconfort est ressenti par le public très régulièrement. Ce signal d'alerte a poussé la collectivité à réaliser un audit énergétique complet. Cette démarche globale, équipement et clos couvert, a abouti à l'élaboration d'un scénario ambitieux de BBC rénovation avec une diminution supérieure à 40 % des consommations d'énergie, permettant également de s'inscrire au sein du décret tertiaire.

Les différentes actions menées dans le cadre de ce projet auront plusieurs objectifs :

- Passer d'une énergie primaire fossile (gaz) à une énergie décarbonée (électricité)
- Améliorer les performances thermiques du bâtiment en réalisant une isolation technique par l'extérieur des parois verticales en matériaux biosourcés : la paille.
- Améliorer également ces performances en remplaçant l'intégralité des menuiseries extérieures existantes.
- Optimiser le système de chauffage, ventilation, climatisation avec l'installation de centrales de traitement d'air double flux et de pompes à chaleur à haut rendement, y compris la mise en place en place d'une GTB pour permettre une gestion fine.
- Réduire la consommation globale de l'équipement en remplaçant les éclairages intérieurs en Leds.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_2-DE

- Produire de l'énergie électrique avec l'installation de panneaux photovoltaïques, représentant 43 % de la consommation du bâtiment après travaux.
- Favoriser la gestion de l'eau en installant des cuves de récupération des eaux provenant des toitures pour permettre l'arrosage des espaces verts. Infiltrer également à la parcelle une autre partie de ces eaux par l'intermédiaire d'un système de structure alvéolaire.

Ainsi, ces travaux aboutiront à un équipement moins énergivore, avec un impact environnemental réduit et un confort accru pour l'ensemble des usagers (spectateurs, scolaires, périscolaires...)

Ci-joint le plan de financement reprenant l'intégralité des cofinancements sollicités dans le cadre de la rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens (détail complet en annexe)

Ci-joint le détail financier prévisionnel de l'opération :

Coût global du projet : 3 164 775.54 €HT

Subventions publiques :

- L'Europe au titre du FEDER à hauteur de 735 511 € (23.24%).
- L'Etat au titre de la DETR à hauteur de 250 000 € (7.90%), de la DSIL à hauteur de 250 000 € (7.90%) et du Fonds Vert à hauteur de 500 000 € (15.80%).
- Le Département au titre de la contractualisation à hauteur de 300 000 € (9.48%).
- La Région au titre de l'investissement dans le cadre de la politique culturelle à hauteur de 55 500 € (1.75%).
- La CAB au titre de la DSCe à hauteur de 380 000 € (12.01%).
- L'Agence l'Eau au titre du Plan Eau National à hauteur de 15 565 € (0.49%).

Aides privées :

Les certificats d'économies d'énergie à hauteur de 45 244.43 € permettant à la collectivité d'avoir un reste à charge envisagé de 20 % soit 632 955.11 €HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de valider le plan prévisionnel de financement présenté pour l'opération de rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 062-216207589-20240311-2024_1_2-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan prévisionnel de financement pour la rénovation énergétique du centre culturel Georges Brassens.

Nombre de votants : 32 **Pour : 26** **Abstention : 6**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 11 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Guillaume PRUVOST

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P-de-C)

Le Maire
Raphaël JULES

Affiché le :18/03/2024

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr